

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30724**

Intitulé

Restaurateur - conservateur du patrimoine avec les options peinture de chevalet, arts graphiques et céramiques & verre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Condé Paris SA arts appliqués et métiers d'art - Ecoles de Condé	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342v Restauration des oeuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le restaurateur-conservateur du patrimoine, a pour rôle fondamental de préserver les biens culturels au bénéfice des générations présentes et futures. Son expertise s'applique à la conservation-restauration d'un objet ou d'une collection dans son environnement au sein d'un domaine de spécialité (peintures, arts graphiques ou céramique et verre). Les activités visées sont :

- Conseiller et prendre les mesures de conservation préventives pour la préservation d'un bien culturel ou d'un ensemble de biens culturels
- Déterminer la nature du bien culturel (peintures, arts graphiques ou céramique et verre) et apprécier les causes des modifications
- Définir les besoins de conservation-restauration au regard de l'usage actuel et futur du bien culturel et de son intégrité historique et artistique
- Etablir une stratégie d'intervention de conservation-restauration
- Programmer et organiser des interventions de conservation-restauration
- Mettre en œuvre un processus d'interventions ou de traitements complexes selon le protocole établi
- Evaluer les résultats de conservation-restauration et communiquer les résultats
- Etablir des bilans d'intervention et assurer un suivi d'intervention
- Participer à la valorisation d'un bien culturel et promouvoir les actions liées à la préservation du patrimoine
- Gérer et développer une activité économique de conservation-restauration

Le (la) titulaire est capable de :

- Mener un audit de conservation préventive en identifiant et en évaluant l'ensemble des données qui peuvent influencer la conservation d'un bien culturel par le recueil de données et l'analyse des risques
- Apporter des prescriptions et préconisations de conservation préventive adaptés à la situation et prendre les mesures pour prévenir de tout risque
- Mener un examen et un diagnostic du bien culturel en identifiant sa valeur historique, en identifiant les matériaux constitutifs à l'aide de protocoles de tests et en classifiant et cartographiant les altérations.
- Etablir un cahier des charges
- Il établit une proposition de traitement ainsi qu'un calendrier et organise la logistique en prenant en compte la santé et la sécurité, la législation, l'assurance, le phasage du projet, le financement, les équipements et les installations.
- Mener des tests et essais nécessaires à la validation du protocole de traitements et du choix des produits
- Mener les interventions de conservation préventive, de restauration curative ou de restauration avec un contrôle régulier
- Evaluer le changement du risque, le succès du traitement ou de l'intervention
- Etablir un rapport de conservation accompagné d'un bilan post-intervention et d'une notice de conservation-préventive.
- Communiquer ses résultats, publier ses recherches, participer aux colloques
- Mettre en place une activité professionnelle, développer son réseau professionnel et une clientèle en établissant des devis, des réponses aux appels d'offre et en menant des actions de communication.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités : Secteur culturel

Le restaurateur - conservateur du patrimoine agit dans un contexte professionnel relevant de structures entrepreneuriales de taille variable dans le secteur privé avec une clientèle privée (particuliers, marchands d'art, galeries, fondations, salles des ventes...) et publique (bureaux d'archéologie, Drac, Frac, Fnac, musées, archives, bibliothèques qu'ils soient municipaux, régionaux, nationaux ou internationaux...).

Le restaurateur - conservateur du Patrimoine peut également travailler à des postes salariés relevant de la fonction publique (Services de conservation des archives nationales / départementales, Bibliothèques...).

- Restaurateur-conservateur du patrimoine/ de biens culturels/ d'œuvres d'art (peinture de chevalet, arts graphiques ou céramique et verre)
- Conservateur-restaurateur du patrimoine de biens culturels/ d'œuvres d'art (peinture de chevalet, arts graphiques ou céramique et verre)
- Restaurateur de peinture /restaurateur de céramique et verre /restaurateur d'arts graphiques
- Responsable de la conservation préventive
- Responsable de collections

- Manager culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1402 : Reliure et restauration de livres et archives

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

B1201 : Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

Réglementation d'activités :

Il n'existe pas de réglementation d'activité s'appliquant à la profession de conservation-restauration. Seuls les codes déontologiques internationaux doivent être respectés par les professionnels revendiquant le titre de conservateur-restaurateur de biens culturels tels que: la charte ECCO 2002, les conclusions du Colloque de Pavie 1997, la Charte de Venise 1964. En France, seul l'accès aux collections publiques est règlementé : Arrêté du 3 mai 2016 relatif aux qualifications requises pour procéder à la restauration d'un bien faisant partie des collections des musées de France/Le code du patrimoine, notamment ses articles L. 452-1, R. 452-1 et R. 452-10 à R. 452-13 / Directive n° 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, modifiée par la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations se présentent sous la forme de mises en situation professionnelles, de présentations de travaux de conservation-restauration et de contrôles continus. L'évaluation finale se déroule devant un jury de professionnels auprès duquel les stagiaires soutiennent leur mémoire de fin d'étude ainsi que leurs expériences en situation professionnelle.

Les compétences visées par la certification sont articulées autour des composantes suivantes :

- o Analyse historiographique
- o Expérimentation technico-scientifique
- o Définition d'une stratégie de conservation-restauration complexe dans le respect des codes déontologiques
- o Mise en œuvre des interventions de conservation-restauration
- o Valorisation des expériences en situation professionnelle

L'acquisition des compétences sont évaluées par la mise en situation de conserver-restaurer un bien culturel correspondant à un des 3 domaines (peintures, arts graphiques ou céramique et verre).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 membres dont 80% sont extérieurs et 20% interne à l'organisme de formation Parmi les externes 50% représente des salariés et 50% des employeurs La parité homme-femme est respectée dans le choix des membres du jury
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		4 membres dont 40% sont extérieurs et 60% interne à l'organisme de formation Parmi les externes 50% représente des salariés et 50% des employeurs La parité homme-femme est respectée dans le choix des membres du jury

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement au niveau II, pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Restaurateur - conservateur du patrimoine avec les options peinture de chevalet, arts graphiques et céramiques & verre" avec effet du 19 janvier 2017, jusqu'au 24 mai 2023.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Restaurateur conservateur de biens culturels" avec effet au 22 décembre 2011, jusqu'au 19 janvier 2017

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé Conservateur restaurateur d'oeuvres d'art avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2011.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998. Homologation jusqu'au 18 janvier 2005. Homologation au niveau III.

Pour plus d'informations

Statistiques :

35 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

www.ecoles-conde.com

contact.patrimoine@ecoles-conde.com

[Site internet Ecole de condé](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole de Conde

58-60 Bd Garibaldi

75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole de Conde Paris: 58-60 Bd Garibaldi - 75015 Paris 01.53.33.03.22

Historique de la certification :

Certification précédente : [Restaurateur conservateur de biens culturels](#)